

Séance du mercredi 14 octobre 2020 _____

L'an deux mil-vingt et le 14 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Michel MEUNIER.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 2 septembre 2020.

- Achat structure de jeu et vélos école maternelle. **Délibération**
- Transfert du siège social de la CCL. **Délibération**
- Vote des subventions aux associations. **Délibération**
- CCID renouvellement des membres. **Délibération**
- Décision modificative règlement logiciel Segilog. **Délibération**
- Attribution n° de voirie habitation située entre le 6 et le 10 rue de la Pocelle. **Délibération**
- Contrat d'embauche d'un agent d'entretien pour les locaux communaux. **Délibération**

Point sur :

- La création d'un gîte communal à Sigloy.
- La réouverture de la bibliothèque.

Informations diverses :

- Approbation du devis d'entretien de l'éclairage public.
- Sécurisation de l'entrée du camping.
- Remplacement de la cuisine à la salle des fêtes.
- Reprise du projet sécurisation cœur de village.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 2 septembre 2020.

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2020 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 octobre 2020

Référence
2020-10-28

L'an deux mil vingt et le 14 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Achat structure de jeu et vélos école.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
09/10/2020

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Date d'affichage
09/10/2020

Objet de la délibération : Achat structure de jeu et vélos école.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acheter une structure de jeu extérieur pour l'école ainsi que de nouveaux vélos.

Le montant du jeu extérieur avec dalle amortissante s'élève à 6 854.36 € T.T.C.

Le montant des vélos s'élève à 427.97 € T.T.C.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 19/10/2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à acheter les jeux et les vélos pour l'école,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention et à signer tous les documents y afférent.

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 octobre 2020

Référence
2020-10-29

Objet de la délibération
Approbation transfert du siège social de la CCL.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
09/10/2020

Date d'affichage
09/10/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 19/10/2020

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt et le 14 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Approbation transfert du siège social de la CCL.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la Communauté de Communes des Loges a changé de siège social :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1424-35 et L5211-17,
Vu les statuts en vigueur de la CCL,
Considérant que le Conseil communautaire, par délibération n°2019-081 en date du 25 juin 2019, a autorisé la cession du siège de la Communauté de Communes des Loges,
Considérant que le siège de la Communauté de Communes des Loges a déménagé depuis le 1^{er} juillet 2020 au 136 route d'Orléans à Châteauneuf-sur-Loire (45 110),
Conformément à l'article L5211-5-1 du code général des Collectivités Territoriales, il convient de modifier Les statuts de la Communauté de Communes des Loges comme suit :
« Article 4 : Le siège de la Communauté de Communes des Loges est fixé au 136 route d'Orléans 45110 Châteauneuf-sur-Loire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,
- APPROUVE la modification de l'adresse du siège social de la CCL.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 octobre 2020

Référence
2020-10-30

Objet de la délibération
Vote des subventions aux associations.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
09/10/2020

Date d'affichage
09/10/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 19/10/2020

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt et le 14 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

. Mission locale.....	150,00 €
. Société des Fêtes de Sigloy	600,00 €
. Compagnie des Archers du Val d'Or	250,00 €
. UNA de Tigy	350,00 €
. Sigloy Entente Tennis	250,00 €
. Association Gym Volontaire	250,00 €
. Maison Familiale de Férolles	200,00 €
. Centre de formation des apprentis de Loir et Cher	70,00 €
. Association culturelle de Sigloy	600,00 €
. Association des Parents d'Elèves Guilly-Sigloy.....	200,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder un montant de 2920,00 € de subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, pour l'année 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 octobre 2020

Référence
2020-10-31

Objet de la délibération
CCID renouvellement des membres.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
09/10/2020

Date d'affichage
09/10/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 19/10/2020

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt et le 14 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Liste proposée au Directeur des Services Fiscaux pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts et pour faire suite au renouvellement général du conseil municipal en date du 25 mai 2020, une liste de 12 noms (dont 6 titulaires et 6 suppléants) doit être proposée au directeur générale des finances afin qu'il puisse nommer les membres titulaires et suppléants qui seront amenés à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Le conseil municipal décide de proposer les personnes désignées ci-dessous :

Cette liste s'établit comme suit :

Membres titulaires :

BOURSIN Eric	46 route du Verger – 45110 SIGLOY
CATHELIN François	2 route du Fournil – 45110 SIGLOY
ASSELIN Bernard	9 route du Verger – 45110 SIGLOY
VILLETTE Denise	49 route de la Levée - 45110 SIGLOY
CIMETIERE Philippe	138 route d'Ouvrouer - 45110 SIGLOY
LEFAUCHEUX Denis	7 route de la Levée - 45110 SIGLOY

Membres suppléants :

BOURSIN Denis	9 route de Neuvy – 45110 SIGLOY
PICARD Jean-Paul	105 route de Neuvy – 45110 SIGLOY
CATHELIN Jeannot	21 rue de la Blondelière - 45110 CHÂTEAUNEUF s/L
LEFAUCHEUX Olivier	15 route d'Ouvrouer– 45110 SIGLOY
POTHIER Patrick	4 rue de la Petite Pocelle – 45110 SIGLOY
PETIT Marc	65 route de la Levée – 45110 SIGLOY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 octobre 2020

Référence
2020-10-32

Objet de la délibération
Décision modificative règlement logiciel segilog.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
09/10/2020

Date d'affichage
09/10/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 19/10/2020

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt et le 14 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Décision modificative 2020-1

Monsieur le maire explique qu'il convient de procéder à un réajustement budgétaire.

Afin de pouvoir régler des factures en attente, il convient de procéder au réajustement budgétaire suivant :

Pour le règlement du logiciel SEGILOG :

- A l'article 2135 : - 3500 €
- A l'article 2051 : + 3500 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, approuve la Décision Modificative n°1 à intervenir au Budget Primitif 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 octobre 2020

Référence
2020-10-33

Objet de la délibération
Attribution n° de voirie habitation située entre le 6 et le 10 rue de la Pocelle.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
09/10/2020

Date d'affichage
09/10/2020

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 19/10/2020

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt et le 14 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Attribution n° de voirie habitation située entre le 6 et le 10 rue de la Pocelle.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient de prévoir des numéros pour les futures constructions constituant des « trous dans la numérotation ». Le projet de dénomination et de numérotation rue de la Pocelle est présenté au Conseil Municipal :

Monsieur et Madame Yong Peng ont fait construire une habitation située sur un terrain qui se trouve entre le 6 et le 10 de la rue de la Pocelle. Il convient donc de numéroter ce terrain en n°8 rue de la Pocelle.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- de NUMEROTER le terrain entre le n°6 et le n°10 rue de la Pocelle suivant le plan joint à la présente délibération.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées à l'unanimité :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 octobre 2020

Référence
2020-10-34

L'an deux mil vingt et le 14 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Recrutement d'agents pour un accroissement temporaire de l'activité

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation
09/10/2020

Date d'affichage
09/10/2020

Objet : recrutement d'agents pour un accroissement temporaire de l'activité

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les besoins du service peuvent justifier l'urgence d'un recrutement de personnel en cas d'accroissement temporaire de l'activité, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 19/10/2020

Et

Publication ou notification du :

Monsieur le Maire propose de l'autoriser, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs. Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3,

À l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adopter la proposition du Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 octobre 2020

Référence
2020-10-35

Objet de la délibération
Information sur le rapport d'activité 2019 du SPANC.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
09/10/2020

Date d'affichage
09/10/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt et le 14 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : **Information sur le rapport d'activité 2019 du SPANC.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception du rapport d'activité 2019 du SPANC.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, déclarent approuver ce rapport.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 19/10/2020

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

Point sur :

- La création d'un gîte communal à Sigloy.

Monsieur Dominique LELIEVRE fait un point sur l'avancement du projet d'un gîte communal à Sigloy. L'ensemble des membres du Conseil Municipal est favorable au projet. Un groupe de travail est ainsi constitué de 4 élus : Dominique LELIEVRE, Anne MILLISCHER, Michel MEUNIER et Olivier LEFAUCHEUX.

- La réouverture de la bibliothèque.

Mesdames Marie-Ange BALDY et Anne MILLISCHER informent les membres du Conseil Municipal que des flyers vont être distribués dans les boîtes à lettres de toutes les habitations. Cette enquête permettra de connaître les besoins de chacun.

La Médiathèque Départementale a un projet d'aide à l'informatisation des bibliothèques municipales en cours et elle y intègre la bibliothèque de Sigloy dans le cadre de sa réouverture. La bibliothèque municipale est libre de choisir son logiciel de bibliothèque (SIGB).

Le Conseil Départemental devrait prochainement fournir un ordinateur de seconde main. Pour pouvoir utiliser le logiciel et accéder aux données de la Médiathèque Départementale, la bibliothèque municipale a besoin, rapidement, d'une connexion à internet.

Informations diverses :

- Approbation du devis d'entretien de l'éclairage public.

Le devis est approuvé à l'unanimité.

- Sécurisation de l'entrée du camping.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour faire avancer le projet. Monsieur le Maire s'est mis en contact avec la commune de Châteauneuf/Loire qui participera au financement de ce projet.

- Remplacement de la cuisine à la salle des fêtes.

Madame Denise VILLETTE expose que 4 entreprises ont été sollicitées, proposant des devis allant de 14 000€ à 34 000€ suivant les prestations. Reste à faire chiffrer les travaux de plomberie, d'électricité et de couverture nécessaires pour finaliser le projet.

- Reprise du projet sécurisation cœur de village.

Une subvention a été demandée en 2019. L'opération devrait débuter au printemps 2021 si les mesures liées au COVID 19 ne viennent pas perturber l'avancée du projet.

La séance est levée à 22h25.